

Règlements Codep53 Badminton	Adoption : CD du 01.09.2007
<b>Championnats Individuels Départementaux Adultes</b>	Entrée en vigueur: 01 septembre 2007
	Validité: permanente
	Remplace: CD du 27.10.2006
	Nombre de pages: 5

Article 1	<b>NATURE DE LA COMPETITION</b>
Article 2	<b>REGLES</b>
Article 3	<b>CRITERES DE PARTICIPATION</b>
Article 4	<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b>
Article 5	<b>TABLEAUX</b>
Article 6	<b>MONTANT DES INSCRIPTIONS</b>
Article 7	<b>MODALITES D'ORGANISATION</b>
Article 8	<b>ARBITRAGE &amp; LITIGES</b>
Article 9	<b>CAHIER DES CHARGES</b>
Article 10	<b>ASSISTANCE MEDICALE</b>
Article 11	<b>APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT</b>
Article 12	<b>FEUILLE D'INSCRIPTION ET INFORMATION</b>

## Article 1 : NATURE DE LA COMPETITION

### 1.1 Champ d'application

- 2 Le Comité Départemental Badminton Mayenne organise chaque saison une compétition s'adressant aux catégories Seniors et Vétérans .**Cette compétition n'est pas qualificative pour une autre compétition.**

#### Pour les Vétérans

- Cette compétition ne comporte que le tableau de simple regroupé sur une seule catégorie.

### 2.1 Dénomination

Cette compétition est appelée "Championnats Individuels Départementaux Adultes" et s'adresse aux licenciés FFBA de la Mayenne

### 2.2 Date & lieu

La date & le lieu sont définis chaque début de saison en fonction:

- Des dates des différentes phases des Championnats Régionaux du calendrier de la Ligue de Badminton des Pays de la Loire
- Des dates des différentes compétitions départementales du calendrier du Comité Départemental Badminton Mayenne.
- Le lieu est défini d'un commun accord entre le Comité Départemental Badminton Mayenne et le club organisateur.
- Les modalités d'organisation sont définies selon le cahier des charges du Comité Départemental Badminton Mayenne.

## Article 2 : REGLES

Cette compétition "Championnats Individuels Départementaux Adultes" se déroule selon les règles FFBA énoncées dans le Règlement Général des Compétitions. Elles sont complétées par ce règlement particulier.

## Article 3 : CRITERES DE PARTICIPATION

### 3.1 Licences:

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs (ses) régulièrement licenciés à la FFBA pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

## Article 4 : MODALITES D'INSCRIPTION

### 4.1 Inscriptions

Les inscriptions pour les "Championnats Individuels Départementaux Adultes "sont obligatoires et sont à communiquer par :

- Par email (de préférence)à l'adresse suivante [codep53.badminton@laposte.net](mailto:codep53.badminton@laposte.net)
- courrier à

L'adresse indiquée sur la feuille d'inscription fournie en annexe du règlement.

### 4.2 Le délai d'inscription:

- est indiqué sur le calendrier communiqué aux clubs en début de saison et ce calendrier est téléchargeable sur le site du Codep53 Badminton <http://codep53.chez-alice.fr>
- est de 10 jours avant la date de la Championnats Individuels Départementaux soit le jeudi avant 18h30 dernier délai.
- en cas de retard (sauf cas de force majeure: problème avéré de la Poste....) les engagements du club ne seront pas retenus pour les Championnats Individuels Départementaux

### 4.3 Imprimé type

Les inscriptions pour être valablement retenue sont réalisées dans les délais par l'intermédiaire de l'imprimé type qui figure en annexe de ce règlement et en téléchargement sur le site du Codep53 Badminton <http://codep53.chez-alice.fr>

### 4.4 Forfait des joueurs

#### 4.4.1 Forfait " Championnats Individuels Départementaux Adultes "

Lorsqu'un un joueur est forfait après son inscription il faut:

- prévenir au plus tôt la Commission Vie Sportive du Comité Départemental Badminton Mayenne
- fournir un certificat médical sous 8 jours en cas de problème de santé
- justifier cette absence en cas de force majeure
- toute absence non justifiée sera passible d'une amende de 50 €
- En cas d'absence justifiée, le montant de l'inscription sera remboursée au club par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

## Article 5 : TABLEAUX

### 5.1 Responsabilité

La constitution des tableaux s'effectuera sous la responsabilité de la Commission Vie Sportive du Comité Départemental Badminton Mayenne.

### 5.2 Logiciel informatique

Cette compétition est gérée avec le logiciel BADPLUS, agréé par la FFBA

### 5.3 Nombre de tableaux

Cette compétition s'exerce sur les tableaux suivants :

- **les simples (Simple Homme & Simple Dame)**
- **Les doubles (Double Hommes / Double Dames / Double Mixte)**

### 5.4 Tableaux autorisés

Un joueur (se) peut s'inscrire dans 3 tableaux

### 5.5 Forme des tableaux

Les **Championnats Individuels Départementaux Adultes** se déroulent sous la forme d'une phase qualificative en poules de 3 ou 4 (avec 2 sortants, où d'1 sortant si le nombre d'inscrit ne permet pas de respecter les horaires fixés), puis d'un tableau en élimination directe. Si le nombre de joueurs inscrits ne permet pas de phase qualificative avec plusieurs poules, une formule championnat sous forme d'une poule de 4 ou 5 joueurs sera constituée.

### 5.6 Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries sont désignées par la Commission Vie Sportive du Comité Départemental Badminton Mayenne.

#### 5.6.1 Désignation des têtes de séries

Toutes les têtes de séries sont désignées en fonction du critère suivant:

1. CPPP du site FFBA (Top 100)

### 5.7 Constitution des poules et tableaux de sorties de poules

En dehors de têtes de séries (cf. article 5.5) les poules seront constituées de manière aléatoire par Badplus. De même la composition des tableaux de sorties de poules sera gérée par Badplus de façon automatique. Le logiciel doit être paramétré de façon qu'en sortie de poules un 1<sup>er</sup> rencontre un 2<sup>ème</sup>.

## Article 6 : MONTANT DES INSCRIPTIONS

Le montant d'une inscription **par joueur** est de:

5,00 €	pour 1 Tableau
10,00 €	pour 2 Tableaux
15,00 €	pour 3 Tableaux

## Article 7 : MODALITES D'ORGANISATION

### 7.1 Club organisateur

Le club organisateur a la responsabilité de la journée du Championnat.

Il s'engage à respecter le cahier des charges définies par le Comité Départemental Badminton Mayenne.

### 7.2 Codep53 Badminton

Le Comité Départemental Badminton Mayenne s'engage

- à déléguer un responsable de la Commission Vie Sportive Codep53 + un membre
- est responsable de la table de marque.
- à fournir tous les éléments relatifs à cette compétition
- à fournir l'ordinateur portable et ses accessoires
- à fournir les volants pour la compétition (Demi-finales et Finales)

Le Comité Départemental Badminton Mayenne sollicitera la présence d'un juge-arbitre du département. Sa présence sera fonction de leurs disponibilités.

### 7.3 Horaires indicatifs et pointage

#### 7.3.1 Les horaires

- |                                   |                     |                      |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------|
| - accueil et pointage des joueurs | <b>Samedi 13H00</b> | <b>Dimanche 8H30</b> |
| - début des matchs                | <b>Samedi 13H30</b> | <b>Dimanche 9H00</b> |

#### 7.3.2 Responsable Club

Chaque responsable de club indiqué sur la feuille d'inscription pointera l'ensemble de ses joueurs à la table de marque.

### 7.4 Affichages

Le présent règlement du Championnat Individuel doit être affiché dans la salle ou tout du moins être à disposition sur un support informatique (ordinateur Codep53 Badminton).

Les tableaux doivent être affichés dans la salle et être actualisés après chaque tour de jeu.

L'échéancier (s) doit être affiché.

### 7.5 Volants

Les volants sont à la charge des joueurs jusqu'aux demi-finales.

Ils sont fournis par le Comité Départemental Badminton Mayenne à partir des Demi-finales.

- volants plastiques pour les joueurs "non classés"
- volants plumes pour les joueurs classés

### 7.6 Matches

Les matchs se déroulent:

- en 2 sets gagnants de 21 points pour tous les tableaux.

### 7.7 Salles

Les salles doivent comporter des tribunes ou des places assises en quantité suffisante.

## Article 8 : ARBITRAGE & LITIGES

### 8.1 Les joueurs

- lors de la compétition seront amenés à arbitrer.
- en poule                      les gagnants
- en phase finale              les perdants

### 8.2 Litiges

En l'absence d'un Juge-arbitre, le responsable de la Commission Vie Sportive présent, délégué par le Comité Départemental Badminton Mayenne pourra intervenir lors de problèmes d'arbitrage ou pour avertir ou sanctionner un joueur (mauvais comportement sur le court).

Tout litige intervenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Vie Sportive et de la Commission Arbitrage du Comité Départemental Badminton Mayenne.

## Article 9 : CAHIER DES CHARGES

Ce cahier des charges représente une ligne de conduite à adopter par tous les clubs organisateurs Son but principal est le bien être des joueurs et des accompagnateurs.

### 9.1 Obligations du Codep53 Badminton

- Tableaux validés minimum 2 jours avant la compétition
- Edition de tous les documents nécessaires à la compétition
- Vérification des accessoires suffisants (papiers/encre/volants)
- Présence d'au moins 2 membres du Codep53 Badminton

### 9.2 Table de marque

- 2 personnes du Comité Départemental Badminton Mayenne
- Table de marque dans un endroit tranquille (hors passage)
- Ordinateur Codep53 Badminton (Papiers et accessoires)
- Micro/Sono
- Un panneau ou emplacement pour affichage
- Un nombre équivalent de tablettes & stylo/terrain
- Scotch
- Rallonges électriques et multiprises

Mise en place avant l'arrivée des joueurs (informatique et affichage)

### **9.3 Terrains**

Un nombre équivalent de classeurs à points avec supports/terrain ( scores).  
Un numéro /terrain (visible de la table de marque)  
Un plot indicateur/terrain (3<sup>ème</sup> set)  
Un récipient pour volants usagés/terrain  
Installation des courts avant l'arrivée des joueurs  
Une surface de jeu propre  
Une délimitation de l'aire de jeu et gradin (cordages/Plots selon les possibilités de la salle)  
Des filets en bon état et des poteaux sécurisés

### **9.4 Environnement de la salle**

Des poubelles en nombre suffisant  
Un éclairage en bon état  
Une lumière du jour maîtrisée (obturation fenêtres et verrières)

## **Article 10 : ASSISTANCE MEDICALE**

- 10.1** Une trousse de secours remplie doit être à disposition sur le site de la compétition.  
**10.2** Un moyen de communication doit être à disposition pour prévenir les services médicaux.

## **Article 11 : APPLICATION DU PRÉSENT REGLEMENT**

Les organisateurs, les juges-arbitres de cette compétition et les dirigeants de Clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

## **Article 12 : FEUILLE D'INSCRIPTION ET INFORMATION**

Il est impératif d'utiliser l'imprimé type pour l'inscription des joueurs accompagné d'un chèque du total des inscriptions libellé à l'ordre de:  
- Comité Départemental Badminton Mayenne

Commission Vie Sportive  
Comité Départemental Badminton Mayenne